



DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- **SMITRED OUEST D'ARMOR** -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED OUEST D'ARMOR**, légalement convoqués le 20 Février 2020 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 26 Février 2020 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MENOUE, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 70

Nombre de membres présents : 38

SECRETARE DE SEANCE : M. Jean-Claude JEGOU.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M.M. François LE MARREC, Yannick DUBOURG, Gilbert BURLLOT, Aimé DAGORN, Yvon LE BIANIC, Alain LACHIVER, Mme Josiane CORBIC, Pierre LE ROY, Mme Brigitte LE SAULNIER, Mme Inès GONSE, Michel LE ROUX, Jean-Claude ERNOT, André GUILLEMOT, Gérard LE CABEC, Mme Annie LE HOUEROU, David THOMAS, Jean-Paul LE CALVEZ, Serge RICHARD.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : Mme Thérèse HERVE, M.M. François PRIGENT, Jean-Pierre MORVAN, Jean-Yves KERAUDY, Pierre TERRIEN, Jean-Yves MENOUE, André COENT, Jacques ROBIN, Gérard KERNEC, Mme Patricia LE GOAS, Guy FOUNTAS, Yvon LE SEGUILLON, Christian LESCOUARC'H, Eric ROBERT, René PIOLOT, Daniel MERRIEN, Jean-Claude JEGOU, Jean-Yves LE CORRE, Mme Raymonde GUILLAUME, Gilbert RANNOU.

ASSISTAIENT :

Mme MAHE, Trésorier Principal de Lannion.

M.M. Franc TANGUY, HUITOREL Joël, Jérôme MASSÉ, Guingamp Paimpol Agglomération - Mme Julie LE BIZEC, Guingamp Paimpol Agglomération - Thomas MICHEL, Lannion Trégor Communauté - Serge LE COADOU, CNIM Ouest Armor.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur le Sous-Préfet de LANNION,
Madame le Sous-Préfet de GUINGAMP,
Monsieur BOTREL Yannick, Sénateur,
Monsieur KERLOGOT Yannick, Député,
Monsieur BOTHOREL Eric, Député

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M.M Jean-Claude LISOTTI, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Mme Lise BOUILLLOT, Guy CADORET, Mme Peggy CORBEL, Jean-Claude LE BRAS, Pierre SALLIOU, Claude LOZAC'H, Mme Anne LE COTTON, Yvon SIMON, Sébastien LE MINOUX, Jean-Louis HERVE, Jean-Paul LE LOUET, Christian PRIGENT, Mme Claudine GUILLOU, Dominique PARISCOAT, Mme Virginie DOYEN, Paul ROLLAND, Christian HAMON, Daniel LE MEUR, Michel LE CALVEZ, Yannick DOLO, Jacky GOUAULT, Patrick VINCENT, Sylvain OLLIVIER-HENRY, Yannick LE GOFF, Dominique ERAUSO, Joël LE BAIL, Jean-Yves TOULLELAN, Philippe LE GOFF, Yannick KERLOGOT, Eugène GUILLOUX, Mme Isabelle CORRE, Emile LE GARSMEUR, Mme Patricia LE BRETON, François LE MAREC.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M.M. Christian MEHEUST, Paul LE BIHAN, Christian LE FUSTEC, Marcel PRAT, Pierrick ROUSSELOT, Mme Michelle PRAT-LE MOAL, François BOURIOT, Gérard QUILIN, Bernard FREMERY, Mme Marie-France GAULTIER, Serge HENRY, Jean LE MERDY, Jean-Yves FENVARC'H, Jean-François LE BESCOND, Renaud TROUBAN, Bernard ROUZES, Michel LE GALL, Jean-Yves NEDELEC, Roland GELGON, Jean BODSON, Thierry CALLAREC, Thierry LOAS, Guy GAUTHIER, Michel PEROCHE, Henri BODIOU, Dominique BOITEL, Patrice KERVAON, Christian HUNAUT, Cédric SEUREAU, Mme Claudine FEJEAN, Mme Delphine CHARLET, Mme Thérèse BOURHIS, Mme Annie HAMON, Erven LEON, Jean-Claude LAMANDE, Mme Hélène SABLON, Mme Annie BRAS-DENIS, Mme Brigitte GOURHANT, Alain FAIVRE, Joël LE JEUNE, Mme Nicole ANDRE, Mme Denise LE PLATINEC, Paul DRONIOU, Alain HAMEL, Michel DENIAU, Michel CABEL, Hervé DELISLE, Arnaud PARISCOAT, Mme Annie LE COQ, Mme Françoise AMBERT, Pierrick GOURONNEC, Gilbert LE BRIAND, Gérard DAUVERGNE. Didier ROGARD, Gildas MORVAN, Bernard ROLLAND, Arnaud LAUDREN, Philippe STEUNOU, Mme Françoise LE MEN, Frédéric KERRO, Gervais EGAULT, Joëlle NICOLAS, Yvon BROCHEN, Jean-Yves LIMPALAER.

ILE DE BREHAT : M. Patrick HUET, Mme Josette ALICE.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du 11 Décembre 2019 est validé à l'unanimité.

Il précise que désormais et ce depuis la dernière Assemblée Générale, les documents ont été transmis par voie dématérialisée, toutefois, à la demande de certains élus, le dossier a été transmis par voie postale.

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2020, le SMICTOM du Ménez-Bré est dissous, une partie des élus du SMICTOM du Ménez-Bré a été transférée à Guingamp Paimpol Agglomération et une autre partie à Lannion Trégor Communauté.

Lannion-Trégor Communauté a délibéré pour installer ses nouveaux délégués au sein de leur conseil communautaire, il y a donc lieu de délibérer aujourd'hui pour les installer au sein du Comité Syndical du SMITRED.

II - INSTALLATION DES DELEGUES DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE AU SMITRED OUEST D'ARMOR

VU les articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU LES STATUTS du Syndicat déterminant le nombre de délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical,
VU la délibération du 1^{er} Mars 2017 installant les délégués des collectivités dans leur fonction de membres du comité syndical,
VU la dissolution du SMICTOM du Ménez-Bré à compter du 1^{er} Janvier 2020, le Président expose qu'il y a lieu de procéder à l'installation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants désignés par Lannion Trégor Communauté au SMITRED Ouest d'Armor.
VU la délibération du 10 Décembre 2019 du Conseil Communautaire de Lannion Trégor Communauté procédant à l'élection complémentaire des représentants au SMITRED Ouest d'Armor,

Le Comité Syndical
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- DE PROCEDER A L'INSTALLATION de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SMITRED Ouest d'Armor comme suit :

Titulaires	Suppléants
MERRIEN DANIEL	NICOLAS Joëlle
JEGOU Jean-Claude	BROCHEN Yvon
BODIOU Henri	LIMPALAER Jean-Yves

III - DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les principales décisions prises par le Bureau Permanent depuis la dernière assemblée générale.

Marchés

- Attribution du marché d'entretien, réparation broyeur encombrants, grues et leurs centrales hydraulique en poste fixe.
- Avenant n°1 au marché de construction d'un hangar de stockage lot n°5 « couverture sèche/désenfumage »
- Avenant n°1 au marché de construction d'une nouvelle plateforme bois à Pluzunet et travaux divers de VRD
- Avenant n°1 au marché de remise en activité des serres existantes – extension serre 2 au lot n°3 « Gestion de l'énergie »
- Avenant n°1 au marché de construction d'un centre de transfert à Callac – lot n°1 – gros-œuvre
- Avenant n°1 au marché de construction d'un centre de transfert à Callac – lot n°4 serrurerie/porte sectionnelle
- Avenant n°2 au contrat de fourniture de chaleur avec la SARL BRICHET
- Avenant n°1 à la convention avec le Syndicat Départemental d'Energie
- Avenant n°3 au contrat HUHTAMAKI de reprise et de valorisation des papiers issus de la collecte sélective
- Convention ESR – petits extincteurs
- Convention de mise à disposition du centre de tri Valorys à SOTRAVAL-SPL
- Convention SMITRED Ouest d'Armor / SOTRAVAL OMR
- Convention boues de STEP SMITRED Ouest d'Armor / Collectivités
- Mise au point de la fourniture de chaleur extension serre EARL HOUARA du fait du décalage de la mise en service prévisionnelle

Communication

- Opération « Nettoyage des plages » - « Estivales des R' ».

Personnel

- Modification du tableau des emplois

IV – FAITS MAJEURS

EVOLUTIONS DU PLAN MULTIFILIERES

- Réorganisation filière plâtre avec suppression du stockage classe 2
- Généralisation collecte plastiques durs en déchèterie
- Généralisation du tri des palettes en plateforme bois
- Certification Eco-bois : renouvellement

INVESTISSEMENTS

- Livraison du nouveau centre de transfert de CALLAC
- Mise en service du surtri des refus de tri
- Création d'un hangar de stockage de matériel
- Remplacement des bornes de pesée avec suivi par extranet
- Rénovation des locaux d'exploitation du bâtiment principal

- Validation avec RCF du Plan Pluriannuel d'Investissement à 5 ans

REGLEMENTAIRE

- Remise étude de mise en conformité UCOM au BREF traitement des déchets
- Dossier administratif création nouveau site plateforme bois

V - RAPPORT ANNUEL 2019

Le Président expose que dans le cadre de la réglementation, le rapport annuel de l'année écoulée doit être validé par le Comité Syndical. Il sera ensuite transmis aux collectivités adhérentes du syndicat qui ont obligation de le présenter à leur assemblée.

Evolution des tonnages

Le Président demande à Pierre LE ROY, Vice-Président au SMITRED, de présenter l'évolution des tonnages.

Pierre LE ROY, Vice-Président, expose que la population du territoire du SMITRED connaît une légère baisse.

Il commente ensuite les principaux points de ce bilan (comparaison 2019 par rapport à 2018) :

- Erosion des OMr - part SMITRED : - 0.45 %
- Stabilité de la collecte sélective : -0.1 %
- Baisse des végétaux : - 2.32 %
- Hausse des encombrants hors intégration déchèterie Callac : + 0,59 %
- Baisse des DIB : - 4.1 %
- Baisse importante de la Filière plâtre : - 57 %
- Hausse continue du bois : + 5.7 % (pour rappel : 16.6 % en 2018)

M. François LE MARREC, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération, demande la raison pour laquelle le tonnage des DASRI est en baisse. Le Président répond que Franck LE NORMAND se rend régulièrement dans les hôpitaux afin de travailler avec eux sur leur façon de collecter, ce travail est très important et permet de faire des économies pour les hôpitaux. Ce travail a permis de communiquer auprès des diffus telles que les infirmières libérales.

Répartition des tonnages

Le Président demande à François PRIGENT, Vice-Président au SMITRED, de présenter la répartition des tonnages.

Le Président rappelle que la demande en compost provenant des végétaux atteint un record national. Cette qualité de compost apporte un service auprès des agriculteurs. Il rappelle que dans certains secteurs, les végétaux sont brûlés.

Concernant les OMR, le Président indique une baisse globale en 2019 de 1350 tonnes (3.3 %) comparée à l'année 2018, due principalement à une baisse des apports extérieurs. La production des adhérents est quasi identique à l'année précédente.

La Collecte Sélective des emballages et papiers subit une petite baisse de 0.7%. Le Président rappelle l'importance du maintien des très bonnes performances du SMITRED en termes de tri sélectif, notamment pour bénéficier du soutien de transition de CITEO, environ 150 K€. Il invite tous les élus à se mobiliser encore et toujours en faveur du tri et particulièrement dans le domaine des emballages produits hors foyers lors des manifestation type spectacles, foires, concerts, etc...

La collecte du verre est stable, avec une différence de +76 t comparée à 2018.

Le tonnage d'encombrants traités au SMITRED est en petite augmentation. En effet, si le tri des plastiques durs en déchèterie, initié en juillet 2018 et poursuivi depuis avec une généralisation à toutes les déchèteries début 2019 a permis d'écarter des encombrants une partie significative du gisement (600 t en 2019), le traitement des encombrants de la déchèterie de Callac a fait augmenter le tonnage total.

Le tonnage de bois poursuit son augmentation ininterrompue depuis plusieurs années, mais la courbe de l'augmentation s'infléchit en 2019. Les trois années précédentes avaient été marquées par des augmentations en pourcentage à deux chiffres (jusqu'à +15%), or en 2019, l'augmentation n'est « que » de 5.7%, soit 554 tonnes. Le Président indique de plus que ce tonnage devrait cesser d'augmenter en 2020 à la suite de la mise en place de bennes Ecomobilier sur certaines déchèteries à partir du deuxième trimestre 2020.

La filière végétaux quant à elle connaît sa première baisse depuis des années, de 2.3%. Le Président rappelle que c'est une filière soumise aux aléas climatiques.

Si les déchets de plâtres en mélange, donc la collecte en déchèteries a cessé depuis le 1er trimestre 2019, subit évidemment une très forte baisse (-80%), la filière placo valorisable progresse de 24% grâce au transfert d'une partie des tonnages de plâtre vers la benne placo. Le Président se félicite de ce transfert de l'enfouissement vers la valorisation matière.

Le Président indique que le SMITRED n'a pas été sollicité pour traiter des algues vertes en 2019.

La filière boues de STEP, principalement traitée à l'UVE connaît une baisse de 5% étant donné que très peu de boues ont été traitées sur la plateforme de compostage de Pleumeur-Bodou, principalement du fait de l'absence d'exutoire des composts de boues.

Il y a une stabilité des DASRI traités.

Pour les autres filières, le textile est en baisse et la filière connaît des difficultés d'exutoires qui n'invitent pas ses acteurs (collecte et tri) à développer la collecte. Les D3E augmentent de 5%, grâce notamment à la mise en place de caissons sur certaines déchèteries, le tonnage de lampes et néons est stable.

Concernant la collecte en VLMS (Véhicule Léger Multi-Services) au-delà des tonnages, le Président rappelle l'importance de ce service au vu du nombre très important de bouteilles de gaz, extincteurs et fusées de détresses collectés en déchèteries et qu'il serait difficile de gérer pour les collectivités sans cette collecte en VLMS.

VI - EVOLUTIONS 2014-2019

Le Président revient ensuite sur l'évolution des tonnages des principaux déchets traités par le syndicat entre 2014 et 2019.

Concernant les OMR, après une hausse dans les années 2015, 2016 et 2017, le tonnage en 2019 est quasiment identique à celui de 2014. On peut donc parler d'une assez grande stabilité sur la période. Le tonnage 2019 est de 38 755 t.

Pour ce qui est de la Collecte Sélective, la hausse des tonnages est continue depuis 2014, avec une forte hausse entre 2015 et 2016, années où les extensions de consignes de tri ont été totalement appliquées sur le territoire. Le Président se félicite de ce résultat très encourageant et invite l'assemblée à poursuivre les efforts engagés depuis de nombreuses années en faveur du tri des emballages et des papiers, notamment par le service communication du SMITRED. La hausse entre 2014 et 2019 est de 7.5 %.

Les tonnages d'encombrants et de bois, quant à eux, suivent la même évolution depuis 2014, une hausse continue et importante (+ de 10% certaines années). Le Président rappelle que ces tonnages reflètent la tendance de l'économie du territoire qui est donc sur une pente ascendante.

Ces hausses ont obligé le SMITRED à évoluer, notamment l'UVE avec l'injection des boues de STEP pour faire baisser le PCI en augmentation dû à une plus grande présence des encombrants dans le mix énergétique. Le tonnage d'encombrant traité au SMITRED a été 14 246 t en 2019, c'est une hausse de 16.5 % par rapport à 2014.

Pour le bois, cette hausse continue a amenée à des extensions successives de la plateforme bois, la dernière en date étant la création d'une nouvelle plateforme de l'autre côté de la RD33, en 2020. Le Président indique que le tonnage de bois en 2019 s'est établi à 10 276 t, en hausse de 62% par rapport à 2014 !

Enfin les tonnages de végétaux ont eux aussi beaucoup augmentés ces dernières années, malgré une baisse constatée en 2015. Ils sont de 62 127 t en 2019, soit une hausse

de 8.9 %. Le Président rappelle l'importance des végétaux dans la production du compost normé NFU 44051, essentiel pour la filière légumière du territoire.

VII - PROJETS 2020

Le Président rappelle les projets pour l'année 2020 et précise que c'est une continuité des projets déjà engagés.

Il informe l'assemblée que différents travaux sont à réaliser sur l'unité de valorisation énergétique tels que le remplacement du brûleur de démarrage FOD par un brûleur gaz, la protection incendie fosse : caméras thermiques, dispositif désenfumage..., le renforcement du dépoussiérage, la mise en place d'un plan d'action pour optimiser la gestion de fosse ainsi que l'étude de mise aux normes de l'UVE au BREF WI* demandée par la DREAL.

En ce qui concerne le centre de tri, le Président énumère les différents travaux avec notamment la poursuite d'investissement pour la gestion des refus de tri, la rénovation de l'éclairage en LED de la cabine de tri, l'aménagement d'un local de caractérisation et la coopération SOTRAVAL.

Sur le site de Pluzunet, le Président précise que des travaux de rénovation des vestiaires et douches au bâtiment logistique sont prévus ainsi que l'installation de caméras de surveillance.

Sur le site de l'Unité de Compostage des Ordures Ménagères de Pleumeur-Bodou, le Président informe l'assemblée que des travaux de mise en conformité sont prévus notamment la réalisation de travaux pour améliorer le rejet du lagunage et les rejets gazeux Installation d'une presse à balles des cartons de déchèterie.

Pour le réseau de chaleur, il est prévu des travaux d'extension afin de raccorder une nouvelle serre de 0,9 hectare de cultures légumières biologiques ainsi qu'une étude de faisabilité d'implantation de projets industriels pour de la valorisation d'énergie fatale.

Le Président rappelle que divers travaux seront réalisés sur les centres de transfert tels que la réfection du dallage sur le site de Plourivo, l'aménagement des box de réception, la réfection des éclairage LED sur les centres de transfert de Plouisy, Plourivo, Plestin-Les-Grèves et la construction d'un silo à verre sur le secteur de Guingamp.

En ce qui concerne l'acquisition de matériels roulants et de caissons, le Président précise qu'il sera procédé à l'acquisition d'un chariot élévateur pour le centre de tri, l'acquisition d'un chargeur pour le centre de transfert, l'acquisition d'un chargeur, d'un souffleur plastique et d'un tracteur agricole avec une reprise de matériels agricoles pour le service compostage. Il sera également procédé à l'acquisition d'une semi-remorque de type fond mouvant alternatif et des caissons de 35m³ pour le service transport.

Le Président rappelle le suivi démarche qualité – sécurité – environnement (QSE), il est programmé la poursuite du programme de prévention 2019-2020, le diagnostic ainsi

que l'élaboration du plan de gestion des situations d'urgence, le dépôt du dossier ICPE pour la plateforme bois de Pluzunet et la réalisation du dossier de réexamen de l'UVE de Pluzunet (BREF Incinération en décembre 2019 qui est un document de référence sur les meilleures techniques disponibles).

VIII - COMPTE DE GESTION 2019

A la demande du Président, le Compte de Gestion 2019 est présenté et commenté par Madame MAHE, Trésorier Principale de LANNION.

Invité à se prononcer par Monsieur Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019.

IX - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Pour faire suite à l'approbation du Compte de gestion 2019 et à la demande du Président, le Compte Administratif 2019 et la note synthétique relative au compte administratif sont présentés et commentés par Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion. Le Président se retire lors du vote.

Invité à se prononcer par Monsieur Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte administratif 2019 et la note synthétique tels que présentés et rapportés par Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion.

Le Président remercie Mme MAHE, Trésorier Principal et l'ensemble de ses services pour le travail accompli avec les services du SMITRED tout au long de l'année.

X - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion puis le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

Constatant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture de l'exercice ci-après du Compte Administratif 2019 :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit d'investissement 2019	- 21 875.44 €
Excédent de fonctionnement 2019	369 594.57 €

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

En section d'investissement au compte 1068	99 594.57 €
En section de fonctionnement	270 000.00 €

- **DE REPORTER** le déficit d'investissement en investissement.

XI - UNITE DE TRAITEMENT DES PLASTIQUES BOIS MOUSSES : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REVISION 4

Le Président rappelle qu'une délibération a été prise concernant cette autorisation de programme/crédits de paiement lors de l'assemblée Générale du 28 mars 2018 puis révisée par délibérations du 19 décembre 2018, du 27 mars 2019 et du 11 décembre 2019 comme suit

Montant ajusté (révision 3) de l'Autorisation de Programme sur la période : 200 000 € HT

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
<i>N° AP</i>	<i>Libellé AP</i>	<i>Montant AP ajusté</i>	<i>CP 2018 (mandatés)</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>TOTAL CP</i>
1/2018	Unité de traitement des plastiques/bois /mousses	200 000	41 665.04	100 000	58 334.96	200 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes (hors avances prévisionnelles, montants identiques en dépenses et en recettes) :

<i>Autofinancement et emprunt</i>	<u>200 000 €</u>
Montant total	200 000 €

Le Président rappelle que la révision 3 du 11 décembre 2019 avait pour objet de surseoir à la réalisation de ce projet.

Le Président indique que cette AP/CP sera clôturée une fois que les résiliations des marchés en cours concernant l'assistance à maître d'ouvrage dont le titulaire est la société GIRUS et la maîtrise d'œuvre du bâtiment confiée au cabinet Philippe PRIGENT ARCHITECTE seront effectives (au cours de l'exercice 2020) et qu'il convient également de prendre en compte les crédits de paiements mandatés sur l'exercice 2019.

En conséquence, le Président propose de réviser cette AP/CP comme suit :

Opération budgétaire 114 (montants en €)						
N° AP	Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2018 (mandatés)	CP 2019 (mandatés)	CP 2020	TOTAL CP
1/2018	Unité de traitement des plastiques/bois/mousses	105 834.76	41 665.04	49 169.72	15 000	105 834.76

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes

Autofinancement et emprunt	<u>105 834.76 €</u>
Montant total	105 834.76 €

Le Président propose de réviser comme précisé ci-dessus l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour ce projet.

Le Comité Syndical
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'ajustement du montant de l'Autorisation de Programme à 105 834.76 € pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois/mousses » telle que définie ci-dessus.

- **D'APPROUVER** la modification des Crédits de Paiement pour l'opération « unité de traitement des plastiques/bois » telle que définie ci-dessus.

- **DE DECIDER** que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme sont inscrites au Budget 2020 et suivants dans la limite du montant de l'autorisation de programme.

- **DE DECIDER** que les crédits de paiement pour cette opération non mandatés en année N, seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

XII - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissements suivantes concernant les investissements suivants :

- Unité de valorisation énergétique :	
Travaux sécurité-foudre	8 ans
Travaux fosse aux égouttures	20
ans	
- Chaudronnerie industrielle 2019-2020	20 ans
- Unité de tri plastiques-bois-mousses	5 ans
(Etudes assistance à maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre)	
Cet exposé entendu,	
Le Comité Syndical,	
Après en avoir DELIBERE,	
DECIDE, à l'unanimité,	

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE FIXER** les durées d'amortissements des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2020.

XIII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Le Président rappelle que par délibérations du 29 Mars 2017, du 28 Mars 2018 et du 27 mars 2019, il avait été décidé de constituer une provision dans le cadre de la mise en place d'un Compte Epargne Temps d'un montant total de 146 561 €, déterminée sur la base du nombre de jours épargnés par chaque agent et du salaire charges patronales comprises. Cette provision permet le remplacement des agents en cas d'utilisation du compte épargne temps par les agents.

Le Président expose qu'il convient de provisionner pour un montant supplémentaire de 28 931 €, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de jours épargnés par les agents du SMITRED sur les mêmes bases de calcul.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision complémentaire pour un montant de 28 931€ à l'article 6815.

XIV - ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES EMIS PAR LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Madame le Trésorier Principal de Lannion ne pouvant recouvrer les titres de recettes ci-après, le Président propose de procéder à leur admission en non-valeur :

N° des TITRES	MONTANT € TTC
604/2010	42.20
173/2011	84.96
725/2011	43.06
976/2011	99.49
1445/2011	12.55
325/2012	0.78
639/2012	15.84
128/2013	0.99
191/2015	0.08
380/2016	16.50
567/2016	77.00
40/2018	16.61
645/2018	0.40
TOTAL GENERAL	410.46

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder à la mise en non-valeur des titres ci-dessus et signer les pièces s'y rapportant.

XV - SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED OUEST D'ARMOR est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 900 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 900 €.

- **DE MANDATER** le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XVI - BUDGET PRIMITIF 2020

A la demande du Président et après rappel des niveaux de vote, Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion, donne lecture du projet de Budget Primitif 2020 et de la note synthétique du « budget primitif 2020 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2020 et la note synthétique tels que rapportés par Madame MAHE, Trésorier Principale de Lannion, et présentés par le Président.

XVII - TARIFS COMPLEMENTAIRES 2020

Le Président précise que lors du vote des tarifs 2020 par le Comité Syndical le 11 Décembre 2019, il a été indiqué que la tarification serait réajustée en fonction de l'évolution de la TGAP ; La loi de Finances 2019 l'a fixée à 3 € ht/t. Ces évolutions sont appliquées sur les facturations concernées et selon les dispositions de la délibération fixant les tarifs pour l'année 2020 du 11 Décembre 2019.

De plus, le Président expose qu'il y a lieu de compléter et modifier certains tarifs adoptés lors du Comité Syndical du 11 décembre 2019.

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.
- **D'APPROUVER** les tarifs complémentaires suivants pour l'année 2020.
- **DE FACTURER** comme suit :

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

PRESTATION DE TRI POUR EXTERIEURS (par convention)

- Tarif traitement : 90 € ht / tonne entrante
- Tarif traitement refus : 89,50 € ht / tonne

DIB

- DIB à flux plastiques majoritaire (Haut PCI) : 130,50 € ht/t (TGAP comprise)

MISE A DISPOSITION DE LA PRESSE OMR

- Location mensuelle (y compris approche, installation et repli) : 6 000 € ht/mois
- Mise en balle (fourniture des consommables) : 11 € ht/t

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Mars 2020.

XVIII – CESSION D'UN CAMION DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que par délibération du Bureau Permanent en date du 22 Mai 2019, il avait été décidé de procéder à la cession d'un camion acquis en 2003.

Ce camion a fait l'objet d'une vente sur le site WEB enchères. A l'issue de cette vente, l'offre la mieux-disante est de 25 000 €.

Le Président propose de céder ce bien, sous réserve du paiement par l'acquéreur la Société STRUILLLOU TP, au prix de 25 000 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la cession telle que stipulée ci-dessus.
- **DE PROCEDER** à la sortie de l'actif de ce bien.

XIX - INTERVENTION DE L'EXPLOITANT CNIM OUEST ARMOR

Serge LE COADOU, Directeur de CNIM OUEST ARMOR, exploitant de l'UVE présente le bilan de fonctionnement 2019 de l'UVE en précisant :

- 53 684 tonnes de déchets réceptionnés,
- 53 753 tonnes de déchets incinérés,
- 4 284 tonnes en stock sur le site au 31 décembre 2019,
- 45 424 MWh d'énergie thermique valorisée,
- 10 601 MWh d'électricité vendue.

Les principaux faits marquants pour l'année 2019 se décrivent comme suit : le remplacement du système de pesage, l'extension du réseau gaz à l'Unité de Valorisation Energétique, le rétrofit de la chaudière secours du bâtiment administratif, les Portes Ouvertes 2019.

De plus, le feu dans la fosse de l'UVE le 14 Novembre 2019 a été un fait majeur qui a engendré le déclenchement des services de secours (1 fourgon sapeur-pompier) et l'intervention du personnel opérationnel de la CNIM et du SMITRED pour la gestion de cet incendie.

Ce feu n'a pas eu de conséquence sur le personnel en santé sécurité, les dégâts matériels ont été minimisés et donc sans conséquence pour l'exploitation de l'UVE.

Serge LE COADOU précise que les équipes de CNIM et du SMITRED dans la gestion de ce sinistre ont été d'une bonne réactivité.

Serge LE COADOU précise que suite au renouvellement des certifications en 2017, un audit de suivi sur 2019 a été effectué sur les certifications ISO 14001 (environnement), OHSAS 18 001 (santé et sécurité au travail) et ISO 50 001 (énergies). De plus, un audit AFNOR a été effectué du 1^{er} au 03 Juillet 2019 soulevant 9 points forts.

Dans le cadre de la fiabilisation de fonctionnement, il a été procédé à l'achat d'un GTA d'occasion sur l'UVE de Passy et qui est actuellement en cours de livraison. Ce GTA va permettre d'avoir le stock de pièces détachées à disposition afin de maintenir la performance énergétique en cas d'aléas et sécuriser ainsi les recettes liées à la vente d'électricité.

XX - PLAN DE COMMUNICATION 2020

Le Président demande à Mme Patricia LE GOAS, Vice-Président au SMITRED, de présenter les actions de communication pour l'année 2020.

Dans le cadre des éditions de communication : conception et publication d'un journal d'information, de documentations de sensibilisation (consignes de tri, autocollants stop pub, supports pour les ambassadeurs de prévention et les agents des collectivités...), ainsi que des publications communes spécifiques au Plan Local de Prévention.

En 2020, les actions répondront aux objectifs de la loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et à la loi LETCV de 2015 à savoir :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire : avec la promotion du réseau « Répar'acteurs », la reconduite des Estivales des R' durant l'été et des ateliers sur le réemploi.
- Sortir du plastique jetable : avec le développement du kit pour les festival et animations locales, et des animations spécifiques
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation organique : avec la mise en place d'ateliers spécifiques sur le compostage.

Autres actions majeure 2020 : le développement du tri Hors foyer avec pour objectif d'augmenter les performances de tri :

- Opération « ville propre »
- Développer l'accompagnement des évènements
- Capturer les déchets recyclables hors domicile (gares, parcs, cinémas, stades...)
- Renouveler l'opération « Sous les déchets la page » : avec une sensibilisation spécifique sur les plastiques dans les océans
- ...

Un guide « Agent écoresponsable » va être conçu et édité pour les agents du SMITRED, des collectivités et des mairies.

XX - QUESTIONS DIVERSES

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et leur souhaite une bonne campagne électorale.

Il précise aux délégués du Bureau Permanent qu'il y aura une réunion du Bureau Permanent le 11 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président

Jean-Yves MENO
Maire Honoraire de Ploubezre